



L'édito

Pas de temps à perdre : refonder et reconstruire

Au lendemain de défaites sévères et inquiétantes, notre Parti est fortement ébranlé. Des certitudes vacillent, voire certains proclament qu'elles sont à terre. C'est dans ces moments particulièrement difficiles qu'il faut se préserver de toutes orientations hasardeuses voire ravageuses. Au contraire, il convient de refonder et reconstruire... en tout cas, retrouver le sens de notre militantisme et réinventer le socialisme.

C'est l'objet d'une lettre ouverte adressée à Jean-Christophe Cambadélis, que j'ai cosignée avec soixante-dix Premiers Secrétaires Fédéraux. Elle décrit une méthode exigeante qui reformulera notre socialisme, rénovera notre organisation et rassemblera la gauche. C'est cette même méthode que je m'emploierai à décliner dans notre Fédération dès la rentrée, tant il est essentiel de mettre à plat notre organisation départementale et nos pratiques militantes :

« Cher Jean-Christophe, Nous t'avons entendu dans l'expression de la confiance et de l'exigence que tu fixes comme devoir au Parti vis-à-vis du gouvernement.

Au lendemain des élections municipales, la feuille de route que tu as tracée, en redonnant la parole aux militants, répond à une absolue nécessité. Nous faisons notre, cette envie de **reformuler notre socialisme, rénover notre organisation et rassembler la gauche.**

Ces principes sont essentiels pour l'avenir de notre Parti, pour nos militants, nos adhérents et pour retrouver le lien avec les Français.

Les étapes pour réussir dans cette démarche sont claires :

- **Discuter sur notre orientation politique** lors d'une conférence militante annuelle, en lieu et place du parlement de notre Parti, le Conseil National. Elle pourrait être l'occasion d'un échange avec le Premier Ministre, pour que le Parti soit utile au succès du gouvernement, dans une confiance exigeante.

- **Des États Généraux, pour refonder la carte d'identité du Parti Socialiste.** Nous devons nous montrer à l'écoute de ce que nous a dit le peuple de gauche, par une démarche de dialogue et de réflexion dans notre Parti, afin de reformuler concrètement notre socialisme.

- **Une réflexion sur les thématiques essentielles de :**

- **L'égalité des territoires**, notamment pour préparer les élections départementales et régionales de 2015 ;

- **L'entreprise**, comme rouage pour notre économie et pour l'emploi.

- **la question de la culture**, selon l'exception culturelle française, en termes de création, de transmission et de diffusion des savoirs.

- **La mise en place d'une Université Permanente sur la transition écologique.**

Nous nous reconnaissons aussi dans une réflexion sur de nouveaux modes de gouvernance de notre Parti, par la **Rénovation de notre organisation**. En ce sens, le nouveau Secrétariat National de 30 membres, adopté par le Conseil National du 15 avril est une première étape. Il répond à un besoin d'efficacité et de lisibilité de notre action. La décision que chaque membre du SN soit chargé du suivi d'une fédération montre une volonté de tourner la direction nationale vers la vie de nos fédérations. C'est une excellente chose.

Enfin, nous appelons de nos vœux **le renouveau du Rassemblement de la gauche et des écologistes!** Il répond à l'intérêt général de la gauche et de nos concitoyens. Il est indispensable à la conduite du changement, dont nous souhaitons la réussite.

Tu l'auras compris nous sommes prêts à faire le pari de la relance de notre parti. Nous le faisons avec le même état d'esprit que celui que tu proposes vis-à-vis du gouvernement, **une loyauté exigeante.** »

En septembre, je ferai des propositions aux instances fédérales et aux sections, dans un mouvement de rénovation avec et pour les militants.

En attendant, que cet été vous donne l'occasion de moments paisibles et joyeux.

Bel été, bonnes vacances.



« ... il convient de **refonder et reconstruire... en tout cas, retrouver le sens de notre militantisme et réinventer le socialisme.** »

Vincent LE MEAUX
1^{er} Secrétaire fédéral

Élections sénatoriales : la proportionnelle pour la première fois

C'est la première fois dans l'histoire des Côtes d'Armor, sous la V^e République, que les élections sénatoriales se dérouleront à la proportionnelle le 28 septembre prochain.

Notre département continuera de désigner trois Sénateurs (et deux remplaçants éventuels) mais à l'issue d'un scrutin de liste bloquée et sans panachage.

Comme d'habitude seront électeurs et électrices les 1600 (environ) délégué (es) des conseils municipaux désignés le 20 juin auxquels s'ajoutent les parlementaires, les conseillers régionaux et généraux du département.

En février dernier le Conseil Fédéral 22* a décidé de mandater le Bureau Fédéral* pour l'élaboration d'un projet de liste ordonnée et respectant la parité femmes-hommes. Dès la fin du mois de mai un appel à candidatures était lancé auprès de tous les adhérents. Six camarades y ont répondu : Yannick Botrel, Georgette Bréard, Hélène Coz, Monique Le Clézio, Claudy Lebreton et Erwan Lucas-Salouhi. Le 5 juin les seize membres présents du Bureau Fédéral procédaient à l'audition de nos six candidats à la candidature (20 mn chacun) puis engageaient un débat (hors la présence des candidats) suivi de votes afin de pourvoir chacune des cinq places sur la liste.

À l'issue de ces délibérations et des votes successifs une liste était élaborée :

- 1- Claudy Lebreton
- 2- Monique Le Clézio
- 3- Yannick Botrel
- 4- Georgette Bréard
- 5- Erwan Lucas-Salouhi

Samedi 7 juin, le Conseil Fédéral, par un vote à la majorité, donnait son aval à cette liste. Tous reconnaissent que la procédure suivie était bien conforme aux statuts du PS et que chaque candidat-e avait bénéficié d'une égalité de traitement. Nos statuts prévoient que, dans les 48 h suivant ce vote, un membre du Conseil Fédéral peut proposer une liste alternative composée de candidatures régulièrement déposées auprès de la Fédération.

C'est ce qui fut fait dans la journée du 9 juin. La liste alternative est ainsi composée :

- 1- Yannick Botrel
- 2- Georgette Bréard
- 3- Claudy Lebreton
- 4- Monique Le Clézio
- 5- Erwan Lucas-Salouhi

Du 10 au 16 juin quatre réunions de présentation des candidatures ont été organisées dans le département afin que tous les adhérents qui le souhaitent puissent rencontrer nos candidats. Et c'est le mercredi 18 juin que les adhérents ont pu voter dans les sections pour choisir entre les deux listes proposées. À l'issue de ce vote c'est la liste conduite par Yannick Botrel qui a obtenu la majorité des suffrages exprimés.

600 adhérents ont voté soit 67,42 % de participation. Exprimés : 589 soit 98,17 %.

Pour la liste présentée par Claudy Lebreton 214 voix soit 36,33 %, pour celle menée par Yannick Botrel 375 voix soit 63,77 %.

Rappelons que s'agissant de la désignation de nos candidats à des fonctions parlementaires, il revenait à une Convention Nationale du PS d'officialiser cette désignation, à cet effet cette instance s'est réunie le 24 juin, elle a validé la liste votée par les adhérents. Ce sont aussi les instances nationales du PS qui, le moment venu, peuvent demander à la Fédération 22 d'envisager les modalités de présentation d'une liste d'union de la gauche.

Enfin, il a été demandé aux secrétaires de section et à nos élus de suivre de près la désignation, le 20 juin, des délégués des Conseil Municipaux, appelés « grands électeurs » car c'est d'eux, « in fine », que dépendra le résultat de ces élections le 28 septembre prochain.

* Le Conseil Fédéral et le Bureau Fédéral sont les deux instances de direction politique à côté du Premier Secrétaire fédéral. Elles sont composées, après chaque congrès national, à la proportionnelle en fonction des résultats obtenus par les différentes motions.



Didier CHOUAT
Secrétaire Fédéral
Chargé aux élections
et au Rassemblement
de la gauche

La réforme territoriale

Nous avons besoin d'une transformation profonde de notre organisation territoriale. Au fil des évolutions, ce véritable « millefeuille » administratif est devenu trop complexe et peu lisible, les citoyens s'y perdent, une défiance progressive apparaît et finalement les discours populistes percent. Le Président de la République a fait le choix du mouvement : « le temps est venu de simplifier et clarifier pour que chacun sache qui décide, qui finance, à partir de quelle ressource ».

La réforme proposée sera fondée sur 3 axes :

- des régions plus fortes et regroupées, qui seront ainsi de taille européenne et capables de bâtir des stratégies territoriales ambitieuses. Elles seront responsables du développement économique, de la formation professionnelle, de l'éducation, des transports, de l'aménagement des territoires et de la transition énergétique. La nouvelle carte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, en réunissant des régions entières dans leurs limites actuelles. Pour la Bretagne, le débat est lancé et il doit tenir compte à la



« ... faire évoluer cette réforme, par le débat, pour qu'elle soit la plus dynamique et la plus juste possible... »

fois des enjeux nationaux et européens mais aussi de ceux liés à notre histoire, notre culture et notre identité.

- la montée en puissance des intercommunalités. Chacune d'entre elles devra regrouper au moins 20000 habitants (seuil qui reste en discussion) à partir du 1^{er} janvier 2017, à l'exception des zones de montagne et des territoires trop faiblement peuplés. Les intercommunalités deviendront les structures de proximité pour l'action locale, en respectant les identités communales. Le développement de Saint-Brieuc Agglomération sous la

responsabilité des socialistes est un bel exemple du potentiel de la coopération intercommunale au service des habitants du territoire.

- la redéfinition des conseils départementaux. La création de grandes régions et le renforcement des intercommunalités absorberont une large part des attributions des conseils départementaux. La transition vers une suppression sera mise en œuvre de façon progressive car le conseil départemental joue un rôle essentiel dans la solidarité de proximité. Il n'est pas question de remettre en cause ces politiques,

les personnels continueront à les mettre en œuvre. Le département restera une circonscription de référence pour l'État, avec les préfets et l'administration déconcentrée.

La réforme territoriale va se décliner à partir de deux projets de lois :

- Un projet de loi définit la carte des régions et reportera la date des élections régionales et départementales à l'automne 2015.
- Un projet de loi augmente les compétences des régions, clarifie les différents niveaux de collectivités, et renforce les intercom-

munalités. Quant à l'éventuelle suppression du conseil départemental, elle doit passer par une révision constitutionnelle.

C'est désormais au Parlement de faire évoluer cette réforme, par le débat, pour qu'elle soit la plus dynamique et la plus juste possible mais aussi pour qu'elle permette de maintenir et de développer des services publics de qualité et de proximité.

Michel LESAGE
Député des Côtes d'Armor
Conseiller municipal
de Languoux

Vers la République des territoires

Le 23 juin dernier, un grand débat sur la réforme territoriale a été organisé à Lamballe, animé par Vincent Le Meaux, premier secrétaire fédéral et Thierry Burlot Président de l'UDSR/

Jean-Jacques Urvoas, Député du Finistère, Président de la commission des lois à l'Assemblée Nationale, ouvre la séance. « Les socialistes doivent faire des propositions pour élaborer de nouvelles politiques répondant aux aspirations des Bretons. C'est tout l'intérêt de faire naître une collectivité unique ». L'Assemblée de Bretagne réunirait la région, les quatre départements actuels et si possible le département de la Loire Atlantique. Le périmètre des régions est accessoire, mais c'est l'élément le plus compréhensible, on en parle beaucoup plus que les compétences, qui, elles sont la base de la vitalité du territoire. « Pour la Bretagne, c'est une opportunité à saisir, celle de nous doter d'une nouvelle organisation territoriale qui répond aux besoins de notre région, ce projet se veut une réponse autant à l'exigence



« ... nous avons perdu l'habitude de débattre, il faut redonner cette envie de nous réunir, de nous retrouver [...] les militants doivent absolument prendre leur place dans ces débats. »

de simplification de la vie administrative qu'à l'impératif de lisibilité accrue de l'action politique. Elle est la bonne réponse au rendez-vous annoncés pour 2020 qui verra s'effacer les conseils départementaux. Elle sera un puissant argument lors de la bataille de décembre 2015 où seront simultanément renouvelés le Conseil régional les Conseils départementaux, il y a des réticences, elles sont compréhensibles, mais pas insurmontables, cette idée de collectivité nouvelle peut s'imposer ».

Puis c'est au tour de Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes d'Armor de s'exprimer. Depuis 30 ans, l'efficacité de l'action publique est du côté des collectivités territoriales, pas de l'Etat. 84% des Français le pensent. Il faudra avec cette réforme une clarification des compétences, plus de transparence et de simplification, repères indispensables pour une décentralisation réelle. Il est nécessaire de préserver un niveau d'action publique pour coordonner dans les territoires, surtout ruraux les politiques de solidarité sociale, d'éducation, de santé, d'emploi, de protection, de culture et d'aménagement de territoire. L'exercice est difficile, il faut aider le gouvernement à sortir de l'ornière provoquée par cette réorganisation territoriale. Le niveau intermédiaire c'est le niveau de l'intercommu-

nalité. Le Conseil Général reste un lien fort entre l'Etat, la Région, et le bloc intercommunal. En Europe la France est le 17^e pays sur 28 en matière de décentralisation et le dernier pays sur les 6 pays les plus peuplés.

Enfin Jean-Michel Le Boulanger, Vice Président du Conseil régional en charge de la Culture parle de la République des territoires qui doit être vivante, c'est un projet à rebâtir. Le territoire construit un « nous » à tous les niveaux dès la commune. Nous sommes confrontés à deux défis majeurs, d'abord à celui du défi économique et social qu'est l'emploi, nous avons une responsabilité collective, le deuxième c'est le désenchantement démocratique, défiance vers l'esprit républicain, une réponse efficace doit permettre une vitalité démocratique. Si on se sent de quelque part, on se mobilise pour ce quelque part. L'assemblée de Bretagne c'est un nouveau modèle de gouvernance pour sortir par le haut et montrer que les élus peuvent s'unir pour une idée collective. Nous sommes en Bretagne, le sentiment d'appartenance est un sen-

timent d'appartenance plurielle, nous sommes Français, Bretons et européens, alchimie étonnante. La Bretagne est un territoire pertinent parce qu'elle incarne un resenti fort d'appartenance plurielle qui permet le déclenchement de leviers économiques, on érige pas des frontières mais des limites entre les régions. L'unité ce n'est pas l'uniformité.

Après ces interventions de qualité, un débat très riche est ouvert sur la possibilité d'un référendum, sur le Breton des villes, des métropoles, des territoires ruraux. Les métropoles doivent être des moteurs mais certainement pas des aspirateurs. Vincent Le Meaux en clôturant cette soirée, déclare : « Depuis que nous avons accédé au pouvoir, nous avons perdu l'habitude de débattre, il faut redonner cette envie de nous réunir, de nous retrouver, de combler un déficit de communication. Les militants doivent absolument prendre leur place dans ces débats. »

Renée MAZÉO
Directrice de publication

Marylise Lebranchu a enclenché en 2012 une concertation qui avait permis une première approche de la réforme territoriale de la France.

Elle proposait en particulier, en s'inspirant directement de la Bretagne, la réunion de l'ensemble des partenaires, dans une conférence territoriale, « permanente ». L'affirmation de l'importance des métropoles en a été le premier étage. Le deuxième vient de naître au cours de ce printemps, le Président annonçant la disparition des conseils généraux et une nouvelle carte des régions, au nom d'un impératif d'économie et de lisibilité au niveau européen. Le parlement est en train, d'en débattre alors qu'à l'automne il devrait répartir les compétences entre les intercommunalités et les Régions. En Bretagne, plus qu'ailleurs, le dé-



« La Bretagne, décidément, n'est pas un « dossier » mais une passion... et c'est toute sa force ! »

bat provoque un débat passionné que la très intéressante réunion organisée le 23 juin à Lamballe (avec J.J. Urvoas, J.M. Le Boulanger et C. Lebreton) a bien permis de cerner.

Le sentiment d'appartenance des Bretons à leur région est immense (selon un sondage tout récent, à + de 90 %!), sans être exclusif, loin s'en faut, car il est pluriel ! Un tel sentiment est un atout de développement et, bien sûr, valide l'importance de la Région comme institution de référence. Bien peu de Bretons n'imagineraient la voir disparaître au profit d'un technocratique « grand ouest ».

La situation de la Bretagne, périphérique, est un handicap (par rap-

port aux centres de décisions) et un atout (la volonté de « se battre ») pour exister et revendiquer l'exercice de nouvelles compétences décentralisées et de vrais outils financiers et juridiques (le droit à l'expérimentation que JM Ayrault avait évoqué).

L'espace breton et la répartition des Bretons font que cette région est rétive au principe « métropolitain » (la Bretagne n'est pas l'« archipel métropolitain » proposé il y a peu par des édiles des métropoles de l'ouest!), attentive à l'équilibre entre les espaces urbains (petits, moyens et grands) et les espaces ruraux, un des clés essentielles de l'identité bretonne.

La suppression des conseils généraux, dans un tel contexte, n'apparaît pas comme une nécessité (les « doublons »). La connexion entre les villes et leurs périphéries impose, par ailleurs, de renforcer les intercommunalités.

Enfin la démocratie se fondant sur **l'exercice du suffrage universel**, la fin des conseils généraux supprimerait une possibilité démocratique alors que l'élection ces conseils intercommunaux (ils gèrent des budgets bien plus importants que ceux des communes...) reste au « milieu du gué » !

La proposition de créer une assemblée unique, intégrant conseils régional et généraux, élue au suffrage universel direct selon des modalités probablement mixtes (proportionnelle et de territoire) apparaît comme une

réponse audacieuse et séduisante. Elle permet aussi de rallier ceux qui ne peuvent accepter l'idée que la Loire-Atlantique (oui à un référendum!) reste séparée de la Bretagne (qui avec elle, justement, a une visibilité européenne incontestable!) sans pour autant négliger la nécessité de disposer pour les espaces les plus ruraux d'un « échelon » intermédiaire comme le département. Au fond l'idée est de ne pas confondre l'unité, que chacun désire, et l'uniformité!

La Bretagne, décidément, n'est pas un « dossier » mais une passion... et c'est toute sa force !

Didier LE BUHAN
Secrétaire fédéral, Responsable
de la commission Décentralisation,
territoires, Expérimentation

« Ne banalisons pas la culture »

Rencontre avec Charles Josselin
Vice-président du Conseil général
en charge de la culture

David Le Roux – Quel regard portes-tu sur le mouvement des intermittents du spectacle contre l'accord interprofessionnel du 22 mars ?

Charles Josselin. – Je connais bien la situation des intermittents du spectacle et la plupart ne vivent pas dans la fortune. Dans ces métiers, le nombre d'heures payées est très souvent inférieur au nombre d'heures travaillées car on ne compte pas le temps passé à apprendre des textes ou à répéter. Leur mouvement était donc légitime, d'autant plus qu'on n'a pas réussi à limiter les abus auxquels se livrent de gros employeurs, dans le secteur audiovisuel en particulier. Il y a urgence à rouvrir un dialogue constructif avec les professionnels de la culture et les annonces du Premier Ministre et du Président de la République sont une invitation en ce sens. Dans tous les cas, la culture n'est pas une politique comme les autres, ne la banalisons pas !

D.L.R. – Quel est l'intérêt des collectivités locales d'agir en faveur de la culture ?

C.J. – L'action culturelle des collectivités locales s'inscrit dans la proximité. C'est d'abord la proximité avec les publics et sur ce terrain les élus locaux mesurent tous les jours l'apport de la culture à la vie de la cité et au mieux vivre ensemble. C'est

également la proximité avec un territoire dans la mesure où les œuvres culturelles participent à la mise en valeur et au dynamisme d'une ville ou d'une région. Elle représente donc une composante à part entière de l'attractivité d'un territoire. La culture est enfin synonyme de rencontres et d'échanges. Ainsi, les allers et retours des artistes sont très importants parce qu'ils leur permettent de s'enrichir de nouvelles expériences, mais aussi parce qu'ils sont un peu les ambassadeurs de leur territoire en pareilles occasions.

D.L.R. – Comment définir la politique culturelle du Conseil général des Côtes d'Armor ?

C.J. – La priorité du Conseil général en matière culturelle est de lutter contre l'inégal accès à la culture, sur des considérations sociales mais aussi géographiques. En effet, nous versons des aides qui permettent aux Costarmoricains d'avoir accès à des billets moins chers. Nous cherchons également à faciliter la circulation des œuvres, y compris dans les territoires périphériques, en nous appuyant notamment sur l'itinéraire Bis. En ce sens, la culture participe à la politique d'aménagement du territoire. À l'heure où nous débattons de la suppression des départements, nous essayerons de préserver cette politique cultu-

« Elle représente donc une composante à part entière de l'attractivité d'un territoire. La culture est enfin synonyme de rencontres et d'échanges. »



relle jusqu'au terme de la réforme territoriale. C'est pourquoi, pour chaque projet que nous initions, nous cherchons à associer nos partenaires associatifs et institutionnels, comme les communautés de communes ou d'agglomération.

D.L.R. – Que représente la culture dans le budget du Département et quels sont les projets mis en œuvre ?

C.J. – Le Conseil Général consacre environ 9,5 millions d'euros à la culture en 2014. Ces crédits ont diminué depuis 2010, du fait des économies demandées aux collectivités locales, mais nous faisons tout notre possible pour les préserver. Ces moyens nous permettent d'abord de soutenir la création, qui est aussi essentielle à la culture que la recherche l'est au développe-

ment économique. Nous agissons par ailleurs en faveur de l'apprentissage artistique, à travers les écoles de musique, les compagnies de théâtre vivant et les associations d'animation culturelle. Nous promovons activement la lecture publique, en aidant les bibliothèques publiques et en nous associant à des événements autour de la poésie ou du roman par exemple. Nous agissons en faveur du cinéma, du patrimoine ou encore de la culture bretonne et gauloise. Actuellement nous travaillons aussi à la réalisation d'un musée à Lamballe pour y accueillir les œuvres de Mathurin Méheut.

Propos recueillis par
David LE ROUX
Délégué fédéral à la Culture

Grève des intermittents du spectacle : vers une sortie de crise

Dans la nuit du 21 au 22 mars, les partenaires sociaux ont décidé de modifier les règles d'indemnisation de certains demandeurs d'emploi afin de rééquilibrer les comptes de l'Unedic. L'accord interprofessionnel permet ainsi la mise en œuvre des droits "rechargeables" aux indemnités chômage, décidés par le Parlement en 2013. Mais ce nouveau dispositif est compensé par un durcissement du régime de certains demandeurs d'emploi, dont les plus de 65 ans (âge légal de la retraite mesure appliquée aux autres ressortissants), des cadres et des intermittents du spectacle. Alors que le patronat souhaitait purement et simplement supprimer le régime des professionnels de la culture, les partenaires sociaux ont finalement décidé d'une hausse des cotisations sur leurs salaires et l'instauration d'un différé d'indemnisation.

Le Premier Ministre Manuel Valls a annoncé la ratification de l'accord, mais il a également annoncé que ce différé ne sera pas appliqué en l'état et agréera cet accord sous cette condition, il met ainsi tout le monde devant ses responsabilités.

À l'appui de leur mobilisation, les professionnels de l'audiovisuel et du spectacle ont présenté plusieurs arguments qui méritent d'être examinés. Ils refusent tout d'abord d'être les boucs émissaires du déficit de l'UNEDIC, estimant que leur régime n'est pas déficitaire si on intègre au calcul les permanents du spectacle qui cotisent au régime général. Ils rejettent par ailleurs l'analyse dogmatique qui consiste à isoler une catégorie de travailleurs alors que la sécurité sociale repose justement sur un principe de solidarité interprofessionnelle. Surtout, ils dénoncent les conséquences iniques de la réforme de 2003 qui creusent les inégalités entre les intermittents les mieux payés et les plus fragiles. C'est pourquoi ils réclament un retour à un système réellement mutualiste, qui bénéficie en priorité aux intermittents les plus précaires. Pour ce faire, ils

« Pour les socialistes, la culture est un facteur déterminant d'émancipation individuelle et collective. »

proposent notamment un retour au calcul des 507 heures sur 12 mois au lieu de 10 actuellement, et la fusion des annexes VIII (techniciens) et X (artistes) pour une égalité de traitement de tous les salariés intermittents. Ils estiment également qu'il est possible, sur ce point, de faire des économies, en intégrant les salaires au calcul du plafond d'indemnisation. Notons aussi que le secteur de l'audiovisuel représente 30 % de l'ensemble des employeurs des secteurs professionnels et 70 % de la masse salariale totale versée d'où l'importance de bien circonscrire le périmètre de couverture de ces annexes

Pour les Socialistes, la culture est un facteur déterminant d'émancipation individuelle et collective. Par ailleurs, la création artistique contribue en grande partie au développement économique de la France, et à son rayonnement à travers le monde. C'est pourquoi, dès le 9 mai dernier, Jean-Christophe Cambadélis s'est ému publiquement du sort réservé aux intermittents, dans une lettre adressée au Ministre du Travail François Rebsamen. Pour le Premier Secrétaire du PS, "cet accord ne résout pas les problèmes

de précarisation des artistes et professions du spectacle qu'avait entraîné la réforme de 2003, et pourrait à terme les aggraver". Le Gouvernement a alors missionné le député Jean-Patrick Gille en qualité de médiateur pour aller à la rencontre des professionnels et des partenaires sociaux. À l'occasion de la Fête de la Musique, le **Président de la République François Hollande a rappelé sa détermination de « défendre toujours et encore la culture, je le ferai, y compris dans ces moments où il y a un certain nombre de professions qui s'inquiètent pour leur avenir. »**

Lors des débats de la future réforme territoriale, il faut aussi évidemment tenir compte du rôle fondamental de la culture soutenue par les collectivités et le rôle moteur tenu par les professionnels sous ce statut « intermittents du spectacle ».

David LE ROUX
Délégué fédéral à la Culture



Parlons de solidarité

En ces temps où la critique de l'action de l'action gouvernementale est omniprésente et très médiatisée, ne laissons pas passer des décisions prises allant vers plus de justice sociale. Par ailleurs, aujourd'hui nombreux des 60 engagements ont été réalisés. Cinq nouvelles mesures ont été prises pour plus de solidarité.

Retraite des femmes : la prise en compte de tous les trimestres de congé maternité et du congé d'adoption représente une avancée majeure pour les femmes et pour les familles. C'est la preuve qu'une réforme des retraites de justice et de progrès est possible.

Réforme des stages en entreprise : limiter les abus en encadrant les stages en entreprise pour mieux protéger les étudiants stagiaires, tel est le but principal de cette réforme engendrée par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Au programme de cette réforme nous y trouvons notamment, la mise en place d'un quota de stagiaires par entreprise, l'ouverture au stagiaire de certains droits jusqu'alors réservés aux salariés (congé de maternité et de paternité, repos quotidien et hebdomadaire, etc.), l'obligation de désigner, au sein de l'entreprise, un tuteur chargé de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire, ainsi que l'obligation de prévoir, dans la convention de stage, des congés pour tout stage d'une durée supérieure à 2 mois. Par ailleurs, il serait précisé l'interdiction, pour l'entreprise, de recourir à des stagiaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un salarié absent.

Désormais tout stage d'une durée supérieure à un mois au lieu de deux, sera obligatoirement rémunéré à hauteur minimale de 523 euros exonéré d'impôt dans la limite du SMIC.

Une autre mesure permettrait aussi de lutter contre des stages de longue durée abusifs, favorisant ainsi l'emploi et la formation en alternance.

Temps partiel : à partir du 1^{er} juillet la durée minimale sera désormais de 24 h, permettant de lutter contre la précarité de l'emploi notamment féminin. Des dérogations pour des durées inférieures à 24 h/semaine seront possibles pour favoriser l'emploi des étudiants et les adapter au mieux de leurs besoins et de leurs contraintes. Aujourd'hui pour les heures supplémentaires ou complémentaires qui ne dépassent pas de 10 % la durée fixée au contrat aucune rémunération n'était prévue. La nouvelle loi prévoit dans ce cas une majoration de 10 % de la rémunération.

De plus au-delà de 10 % de temps travaillé en plus la majoration est fixée à 25 %.

Le temps partiel est parfois choisi mais souvent contraint et subi, il s'agit d'une avancée visant aussi à diminuer la multiplication des emplois à temps partiel et à donner un peu plus de pouvoir d'achat aux salariés en emploi à temps partiel.

Favoriser l'accession à la propriété : le dispositif du Prêt à Taux Zéro (PTZ), est élargi aux logements anciens, notamment en zone rurale. Double solidarité favorisant les ménages modestes et à moyens revenus désormais en élargissant les conditions de ressources d'accès au PTZ. Cette nouvelle favorisera la relance de l'emploi dans les secteurs du bâtiment et de l'artisanat notamment dans le cadre des PME et PMI.

Révision du barème fiscal offrant aux ménages les plus modestes une augmentation de leur pouvoir d'achat dès 2014 avec une diminution réelle de l'impôt dû.

À nous militants de faire partager ces avancées sociales.

Le chemin de la solidarité est infini, poursuivons la route.

Michel POIRATON
Délégué fédéral aux Solidarités
sociales et à la laïcité



Jeunesse Renforcement de l'aide sociale aux étudiants

Benoît Hamon, Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé fin juin que 77 500 étudiants bénéficieront pour la première fois d'une bourse de 1000 euros pour l'année universitaire 2014-2015. Après une augmentation de 118 millions d'euros l'année dernière, le budget prévu sera doté de 80 millions supplémentaires. Il y a de plus en plus d'étudiants à l'université et de plus en plus issus de familles modestes. Cette nouvelle mesure touchera également des étudiants de familles de classes moyennes en rupture avec leur milieu familial, les étudiants concernés sont aussi ceux qui étaient considérés comme boursiers échelon 0 c'est-à-dire exemptés des droits d'inscription, mais qui ne recevaient aucune aide.

Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé a annoncé l'extension de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) aux étudiants isolés en situation précaire.

Les étudiants de moins de 25 ans sont rattachés au foyer de leurs parents pour l'attribution de la CMU-C. Or, dans les situations d'isolement ou de rupture familiale, les étudiants ne peuvent pas bénéficier de la CMU-C du fait de la situation financière de leurs parents, sans pour autant bénéficier des ressources de leurs parents. La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 permet désormais à ces jeunes de pouvoir bénéficier de la CMU-C indépendamment du foyer de leurs parents (un arrêté publié au Journal officiel du mardi 3 juin 2014 vient d'en préciser les conditions).

La CMU-C est une protection complémentaire santé gratuite accordée aux personnes remplissant certaines conditions de résidence et de ressources



Renée MAZÉO
Directrice de publication

Le combat

Mensuel d'information de la Fédération des Côtes d'Armor du Parti socialiste - N° CPPAP en cours.
FÉDÉRATION DES CÔTES D'ARMOR DU PARTI SOCIALISTE
26 rue du Maréchal Foch
BP 4406 - 22044 Saint-Brieuc cedex 2
www.ps22.fr

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Renée Mazéo
RÉDACTEUR EN CHEF: Cyrille Thiriot
CRÉATION-EXÉCUTION-RÉALISATION: Cyan 100
IMPRESSION: Imprimerie Jacq



Quelle France dans dix ans ?

Créé par décret du 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, France Stratégie s'est substitué au Centre d'analyse stratégique. Jean Pisani-Ferry a été nommé, sur proposition du Premier ministre (Jean Marc Ayrault) Commissaire général à la stratégie et à la prospective. Le gouvernement a tenu à en faire un lieu transversal de concertation et de réflexion permettant de renouveler l'approche de la stratégie et de la prospective économique et sociale afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les trajectoires possibles à moyen et long termes pour la France en matière économique, sociale, culturelle et environnementale et de redonner vigueur à la concertation avec les partenaires sociaux et développer le dialogue avec les acteurs de la société civile. Le Commissariat général a travaillé en réseau avec 8 organismes à compétences sectorielles. Concertations, auditions, sondages, contributions, forums ont été organisés durant l'année 2013 à la demande du Président de la République.

Le rapport intitulé « Quelle France dans 10 ans » remis le 25 juin 2014 par l'économiste Jean Pisani-Ferry au président de la République, livre une analyse des « enjeux essentiels » auxquels la société française doit répondre au cours de la prochaine décennie.

La réflexion collective est articulée autour de cinq thématiques principales - l'avenir du modèle de production, la réforme de notre modèle social, la soutenabilité de notre croissance, le vivre ensemble dans la République, le projet européen - et elle aboutit à un certain nombre de propositions, convenues ou innovantes. Notons que la plupart a fait l'objet des fameux ateliers thématiques « pré présidentiels » du Parti socialiste.

Quelques-unes sont déclinées de manière « opérationnelle » :

Réduire de 30 % le prix des logements

Par exemple, « la réduction de 30 % du prix des logements en euros constants » afin de créer un « modèle social lisible et inclusif » devrait faire un peu de bruit à l'heure où le pays enregistre la plus forte chute du nombre de logements neufs.

Interdire le cumul des mandats

L'interdiction du cumul des mandats pour lutter contre « la désaffection croissante notamment des classes défavorisées et des jeunes vis-à-vis des élus et du personnel politique en général » dont le rapport déplore qu'ils soient des « professionnels de la politique » faits sur le même modèle.

« Il faudrait que les élus ressemblent plus aux électeurs », il conviendrait dans un premier temps de « revivifier la démocratie et de rénover ses institutions politiques » afin de « bien engager une mutation ».

Renchérir les amendes pour atteinte à l'environnement

Sur le sujet de la transition énergétique, il recommande outre le

renchérissement des amendes pour atteintes à l'environnement, de « découpler croissance et pressions sur l'environnement ». Il juge aussi nécessaire, « au moins jusqu'en 2020, de limiter les nouveaux investissements de production d'électricité tout en poursuivant le développement des énergies renouvelables, notamment pour la production de chaleur ».

Réduire la dépense publique de 6 points

Autre objectif phare, le rapport propose de réduire la dépense publique de 6 points en 10 ans pour la faire passer de 54,8 % à 48,8 % du produit intérieur brut et ceci afin de stabiliser la dette à 75 % du PIB.

Réformer le système scolaire

Cette proposition a souvent été avancée dans d'autres rapports : réformer le système d'orientation scolaire, lutter contre les discriminations au travail, développer de nouvelles filières économiques en carbone, encourager la mobilité étudiante, le bénévolat, réformer le système de formation tout au long de la vie, évaluer les politiques et services publics ou encore promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

Hisser la France dans les premiers de l'OCDE

Partant du classement de la France à la 18^e place seulement de l'indicateur OCDE du bien-être qui évalue 36 pays, le commissariat se fixe comme objectif à l'horizon 2025 de voir la France figurer dans les dix premiers, en améliorant notamment « l'engagement civique, la sécurité, l'emploi et l'éducation », où elle est encore sous la moyenne.

Ce travail balaie tous les champs de la société et propose de rétablir une démocratie de confiance [interdiction de cumul des mandats et sa durée dans le temps, statut de l'élu (40% des députés n'ont exercé aucun autre métier), suppression du 1^{er} ministre, réforme des cabinets, rôle de la loi (applicable comme ailleurs sans

« Beaucoup de ces orientations nous confortent dans notre analyse et rejoignent l'action du Gouvernement et la réflexion du Parti. »

décrets)], basée sur une réforme territoriale lisible (compétences, se baser sur les bassins de vie et rapprocher les collectivités sur cette base, fusion des communes et intercos, Métropoles, Régions etc.), et de promouvoir l'engagement citoyen et responsable (démocratie sociale et contractuelle, participative voire collaborative)! Il aborde aussi l'égalité républicaine (rôle école, lutte contre les discriminations), un état entrepreneurial et économe repensant le service public (formation, numérique, autonomie, évaluations par les usagers indépendants, recrutement différent).

Le chapitre « développement responsable » explore le **remboursement de la dette** (distingue dépenses primaires et autres), **la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique, les axes prioritaires, l'artificialisation des terres.**

Relevons aussi la volonté de décloisonner la société et de l'ouvrir sur le monde (investissements savoir, compétences, mobilité des jeunes, recherche, numérique) et aussi inventer l'entreprise du 21^e siècle (gouvernance, syndicalisme, métropoles, universités etc.). Il innove aussi en **développant « une économie de mouvement » innovante appuyée par les territoires, modernisée le financement et le droit des faillites, revoir le pouvoir d'achat, les secteurs non délocalisables!**

Enfin il suggère de **revoir le modèle social jugé illisible et inclusif** en visant le plein emploi (tout en construisant de nouvelles sécurités professionnelles) **en prolongeant le pacte de responsabilité** mais aussi **revoir les salaires et moduler les cotisations**

des employeurs selon la qualité de l'emploi (CDI, CDD, Transition, revoir les Smic et minima de branche). Il balaie aussi santé et logement social.

De l'Europe, il est proposé d'en faire une force d'entraînement, d'investissement, d'harmonie fiscale, de gouvernance de la zone €, un acte unique pour le travail, son rôle, desserrer l'austérité!

En conclusion, le rapport note les orientations positives (réformes entreprises) mais relève que **devant le « capital politique limité » d'un gouvernement** il recommande bien de mesurer et de démarrer **par celles à grande efficacité (croissance, emploi, effets d'entraînements) à impacts redistributifs et bien mesurer leurs coûts opérationnels, financiers, politiques...**

Il déconseille les mesures illisibles et qui en fait mécontentent tout le monde!

Beaucoup de ces orientations nous confortent dans notre analyse et rejoignent l'action du Gouvernement et la réflexion du Parti. En revanche, sur la stratégie, l'approfondissement, les objectifs chiffrés et mesurables, il s'agit un travail remarquable. **Nous pouvons ainsi mesurer le travail accompli et réaliser le chemin à parcourir tout en discutant sur la méthode. Il est de nature à agréger une grande partie de notre société sur des objectifs partagés et atteignables !**



Jean-Yves QUÉRÉ
Secrétaire fédéral
au Dialogue avec
le mouvement social